

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 17/06/24

Présents : MUFFAT JF /GREVAT J /TROMBERT R/ /GREVAT B/COTTET O/VALETTE JM/PUPPINI C/ PARISSET E/GAYDON F/PASQUIER F/

Excusés CHANEY A/ BERTHIAUD F/ - Absents : GREVAT K

Le ou les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'art. L 2121-20 de la loi 96-142 du 21/02/96 : néant

- Le conseil municipal a nommé MM PARISSET E, secrétaire de séance
- Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19H et la feuille de présence est élargée.
- Le quorum est atteint.
- Le compte rendu du conseil municipal du 06/05/24 est approuvé à l'unanimité
- Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose en question diverse : affaires diverses dont le point est fait d'entrée de séance - néant

TRAVAUX :

REFECTION MAIRIE REZ DE CHAUSSEE

Visite de l'ensemble des entreprises le 12/06/24.

Début des travaux prévus première semaine de juillet.

TRAVAUX AEP

Les travaux ont commencé au Laydevant

MUR DU CIMETIERE

Pour information, le mur du cimetière est terminé la facture s'élève à 21 502.32 EHT- 25 802.78 ETTC

PISTE FORESTIERE DES BOIS NOIRS

Le dossier est finalisé, il reste à voir sur le terrain le pourcentage des pentes.

Le conseil municipal demande que le dossier soit déposé pour la commission régionale du 02/07/24.

CONSEIL D'ECOLE DU 10/06/24

Le Maire informe le conseil municipal du Conseil d'Ecole qui a eu lieu le 10/06/24.

Nombreuses doléances des parents d'élèves dont la plupart sont anonymes.

Prévision de travaux pour insonoriser la cantine.

Poste agent de cantine et entretien : le Maire informe que deux candidates : TROMBERT Catherine et BENED Nathael ont été reçues par la commission scolaire.

Le 25/06/24, les deux candidates iront visiter la cantine et les différents locaux scolaire pour une présentation.

La commission scolaire prendra sa décision ensuite

PONT DE LA CROTTAZ

Des forages de contrôle sont en cours.

Après toutes les études, les géologues rendront un diagnostic, prévu pour fin juin.

CHORALE A L'EGLISE LE 28/07/24

La Mairie regardera la possibilité de préparer un pot de convivialité

REGLEMENT DU CIMETIERE

Des personnes non résidentes sur le territoire de la commune demandent des places au cimetière.

Le conseil municipal rappelle que seuls les propriétaires résidents à l'année, par regroupement familial (caveau) peuvent prétendre à demander une place au cimetière.

COLOMBARIUM

Pour information, le colombarium doit être déplacé de façon à rendre l'espace plus harmonieux. Les Pompes Funèbres Chablaisiennes seront contactées pour définir l'emplacement et l'agrandissement.

GITES COMMUNAUX

2 gîtes se libèrent.

2 candidatures déposées.

Le gîte 14 est attribué à MME SAINT MARC Françoise et le gîte 6 à MME BAUDRY Aurélie.

REPAS DES ANCIENS

A voir pour une organisation à Graydon – PASQUIER F. contactera la buvette à Graydon

Date à déterminer

REUNIONS DE QUARTIERS

A voir sur place pour exposer les projets.

Vu le Maire d'ESSERT ROMAND
MUFFAT JF



La Sentonci